



1008168401

DATE DEPOT :	2010-09-21
NUMERO DE DEPOT :	81684
N° GESTION :	2010B03829
N° SIREN :	520230590
DENOMINATION :	NJJ HOLDING
ADRESSE :	17 place de la Madeleine 75008 Paris
DATE D'ACTE :	2010/09/02
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL
NATURE D'ACTE :	NOMINATION DE COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE ET :

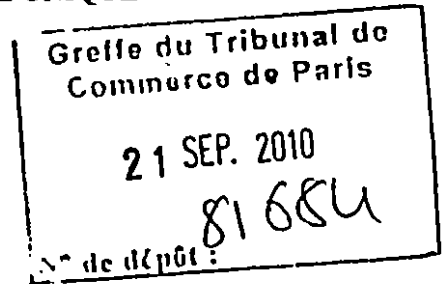
AA du 2/9/10 - oc

NJJ Holding

Société par Actions Simplifiée au capital social de 34.000.001 euros
Siège social : 17, place de la Madeleine 75008 Paris
520 230 590 RCS Paris

10 B 3829

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 2 SEPTEMBRE 2010**



L'an deux mille dix,
Le deux septembre,
A neuf heures,

Monsieur Xavier Niel, né le 25 août 1967, à Maisons-Alfort (94), de nationalité française, demeurant 3-5, rue d'Andigné, 75016 Paris (l'« Associé Unique »),

Agissant en sa qualité d'Associé Unique de la société NJJ Holding, société par actions simplifiée au capital social de 34.000.001 euros dont le siège social est 17, place de la Madeleine 75008 Paris et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 520 230 590 (ci-après la « Société »),

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- le rapport du Président ;
- les statuts de la Société.

A pris les décisions suivantes :

- Nomination des commissaires aux comptes titulaire et suppléant ;
- Pouvoirs.

Première décision

Nomination des commissaires aux comptes titulaire et suppléant

L'Associé Unique, connaissance prise du rapport du président, décide de nommer :

- Monsieur Guy Baeckeroot, né le 23 mars 1947 à Gueret (23), de nationalité française, demeurant 95 bis, boulevard Jean Jaurès 94260 Fresnes, en qualité de commissaire aux comptes titulaire
- Monsieur Christian Baeckeroot, né le 26 août 1939 à Veyrines de Domme (24), de nationalité française, demeurant 43, route de St Germain 78860 Saint-Nom-la-Bretèche, en qualité de commissaire aux comptes suppléant

pour une durée de six exercices venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

of interest of others
with government.

422

[illegible]

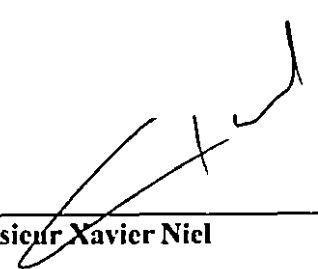
Deuxième décision

Pouvoirs

Le Président donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à neuf heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par l'Associé Unique.



Monsieur Xavier Niel